

BAS MARAIS A CAREX FRIGIDA

CODE CORINE : 54.28
CODE UE : 7230
Habitat d'intérêt communautaire

Description

Habitat colonisant les suintements et ruissellements sur les versants caillouteux. Il est dominé par *Carex frigida*.

Principales espèces caractérisant localement l'habitat:

Carex frigida + *Carex sp*
Pinguicula vulgaris (= Grassette)
Parnassia palustris (=Parnassie)
Primula farinosa
Deschampsia cespitosa

Localisation sur le site :

Cet habitat est présent près du lac d'Aumar, lac de l'Ours, lac de l'Ile, dans le vallon de Port Bielh, de Campana et de Bastan, Passades d'Aumar.

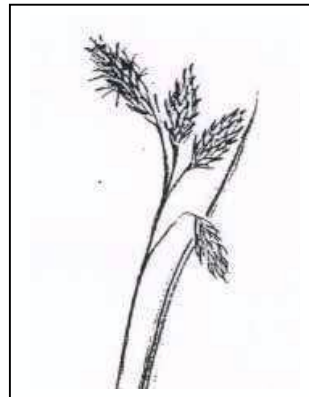
Dynamique sur le site :

Observation terrain :

L'habitat peut se trouver dans des unités en voie de comblement

Représentativité de l'habitat sur le site :

Assez représenté, 19 unités
1 unité unique
16 unités de mosaïque avec
24.11 – 22.3114 – 36.312 – 37.83 -
51.11 – 54.111 – 54.452 – 53.214 –
54.424 – 54.46 -
2 unités de mélange avec 54.452,
54.111 et 54.424.



Carex frigida

M. BRIAND-PNP

Typicité
Bonne

Etat de conservation sur le site :

19 (100%) en bon état

Remarque : ZH6 (Aumar) et ZH30 (Estibère) font l'objet d'un piétinement important par le bétail. Il a été difficile d'estimer l'état de conservation de l'habitat .

Impacts et activités

Ponctuellement un piétinement important a été observé. Il se limite à une unité et il est difficile de déterminer l'effet de celui-ci. Il semblerait qu'il ne soit pas néfaste pour l'habitat.

Statut de protection et inventaires

Réserve Naturelle, site naturel classé au titre de la loi de 1930, ZNIEFF

Préconisations de gestion

Objectif :

Maintenir l'habitat et son état d'équilibre avec les autres habitats constituant les différentes unités où il est présent.

Actions proposées :

*Etude, suivi afin de connaître les effets du piétinement sur l'habitat et sur l'ensemble du complexe d'habitats constituant l'unité où il est présent.

→ cf. Action (P4)

Etude des phénomènes de comblement. Quelle place occupe cet habitat dans ce phénomène ?

→ cf. Action (A2)

Acteurs concernés

Gestionnaires d'estives, éleveurs, Service Pastoral Départemental (CRPGE), Chambre d'Agriculture, Gestionnaire de la RNN (=PNP), équipes de scientifiques, Fédération des Hautes-Pyrénées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, CBP